



COMMUNE
DE
FRASNES-LEZ-ANVAING

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS

ARC – ALIENATION DE L'ANCIENNE CURE

Le Collège Communal porte à la connaissance du public que l'Administration Communale envisage de procéder à l'aliénation de l'ancienne cure située place d'Arc, n°2 à 7910 ARC, cadastrée 11ème DIV- section C n° 345G, d'une contenance renseignée de 14 A 80Ca.

DATE DE L'AFFICHAGE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :
13 janvier 2023	18 janvier 2023	Lieu : Administration communale, Place de l'hôtel de ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal Date de clôture : 02 février 2023 Heure de clôture : 11 heures	Administration Communale Collège des Bourgmestre et Echevins, Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing <i>Ou via mail :</i> environnement@frasnes-lez-anvaing.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration Communale au Service des Travaux, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à Frasnes-lez-Buissenal, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service :

- Les mercredi, jeudi et vendredi de 8H à 12H
- Le vendredi de 16H à 20H
- Eventuellement sur rendez-vous moyennant contact avec le service travaux au moins 48h au préalable via le 069/87.16.38.

Les réclamations et observations écrites seront adressées par courrier durant la durée de l'enquête publique au Collège Communal, ou via mail renseigné ci-dessus.

Tout intéressé peut formuler ses observations orales auprès du service Travaux de l'Administration Communale, jusqu'à la séance de clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour statuer sur la décision définitive de ladite aliénation est le **Conseil Communal**.

FRASNES-LEZ-ANVAING, le 13 janvier 2023.

Le Directeur Général f.f.

Mme Valérie MAES.



Le Bourgmestre,

Mme. Carine DE SAINT MARTIN.